

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

vendredi 29 janvier 2021

Le nouveau partenaire du syndicat Sud Rhône Environnement rend les cartouches d'encre solidaires !

Pour le premier conseil syndical de l'année 2021, les élus de Sud Rhône Environnement se sont réunis dans les nouveaux locaux du syndicat, en lieu et place de l'entreprise ECOVAL 30, dans la zone Domitia, le mardi 26 janvier, pour traiter les 6 points inscrits à l'ordre du jour.

Attribution du marché « Évacuation des déchets ménagers depuis un centre de transfert »

Cette mission de transport essentielle dans le processus de traitement des déchets ménagers a été attribuée à la société PASINI. A la lecture des montants annuels estimatifs des prestations de l'entreprise, Jean-Marie FOURNIER, président de Sud Rhône Environnement, a souligné leurs diminutions par rapport au précédent marché de 9% pour la partie « Déchets ménagers résiduels » et de 13,5% pour la partie « Emballages, papiers, cartons et verre ».

« Des diminutions plus que notables qui correspondent à une économie de près de 18 000 € HT » explique le président du syndicat.

Avenant au marché « Traitement des ordures ménagères »

Les élus ont ensuite validé l'ajout d'un nouveau prix au bordereau des prix unitaire (BPU) du marché « Traitement des ordures ménagères » attribuée en fin d'année 2020 à la société SUEZ. Ce nouveau prix correspond au coût de traitement des ordures ménagères de la partie bucco-rhodanienne du syndicat sur le site de SUEZ VEDENE NOVALIE pour un coût de 143€ HT avec TGAP (Montant de la TGAP en 2021 : 17€).

« Ce changement d'exutoire pour une partie des déchets ménagers du territoire permettra in fine d'améliorer le bilan énergétique du syndicat et de fait, d'obtenir une TGAP réduite sur les tonnages acheminés vers ce centre de traitement. » précise Jean-Marie FOURNIER

Tarifs 2021

Quatrième point à l'ordre du jour, les tarifs appliqués pour chaque flux de déchets pour l'année 2021. Ce sujet a suscité des discussions d'une part concernant la globalisation des tarifs appliqués aux collectivités et d'autre part sur la possibilité d'utiliser des exutoires plus proches des lieux de collecte. Une réflexion sera menée sur le sujet au cours des prochains mois.

Conventions de collecte et traitement des cartouches d'impression et des déchets d'équipements électriques et électroniques en déchèterie avec la société PRINTERREA et l'éco-organisme OCAD3E.

Deux conventions ont été présentées par le président à l'assemblée délibérante. Si OCAD3E est un partenaire du syndicat depuis de longues années et permet la collecte et la valorisation des déchets

électriques et électroniques à travers l'éco-organisme Ecosystem, la collaboration avec la société Printerrea est en revanche une nouveauté.

Cette contractualisation nouvelle permettra d'optimiser le recyclage des cartouches d'encre des particuliers et des professionnels et favorisera leur réemploi, leur valorisation ainsi que l'insertion des personnes en situation d'handicap. Engagée sur le plan caritatif, la société reverse à chaque tonne de cartouche à tête d'impression collectée, la somme de 1 000€ à l'association « Le Rire Médecin ».

Ce nouveau partenariat sera qui plus est une source de recettes supplémentaires pour Sud Rhône Environnement. A chaque tonne de cartouches à tête d'impression collectée, le syndicat recevra un soutien de 1 000€ de la part de PRINTERREA. Les prochains mois permettront d'évaluer le gain de cette collaboration pour la collectivité.

La séance s'est terminée sur les informations diverses données par Jean-Marie FOURNIER à propos des rencontres effectuées durant le mois de janvier : professionnels et collectivités du domaine des déchets, Chambre Régionale des Comptes. Toutes ces rencontres donnent de nouvelles perspectives et des axes de travail intéressants pour le devenir du site industriel de la zone Domitia.